

Réunion du 30 septembre 2020

L'an **deux mil vingt**, le **mercredi 30 septembre**, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2020

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIÈRE Jérôme CHIÈZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel

Absents : CHAMBON Mathieu

Monsieur CHIÈZE Adrien a été élu secrétaire.

2020-048 - Travaux au cimetière : agrandissement et columbarium - Marchés de travaux

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la procédure numérisée d'appel d'offres pour le programme de Travaux au cimetière (agrandissement et création d'un columbarium).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015899 du 23 juillet 2015,

Vu le Décret n° 2016-360 du mars 2016,

Vu la délibération n°2020-029 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2020,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- retient les offres économiquement les plus avantageuses établies par

Lot 1 : Terrassements VDR : Colas Sud Ouest, pour 34 138.04 € ht

Lot 1 : Option : Colas Sud Ouest, pour 470.00 € ht

Lot 2 : Maçonnerie : Xaintrie Construction, pour 52 421.00 € ht

Lot 3 : Ossuaire Mobilier cinéraire : Granimond, pour 14 405.66 € ht

Lot 4 : Serrurerie : Chèze, pour 8 920.00 € ht

Lot 5 : Espaces verts Clôtures : Chamille, pour 3 112.00 € ht

Montant total : 113 466.70 € ht

- autorise, conformément à la délibération 2020-029, M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

2020-049 - Travaux au logement du multiple rural - Marchés de travaux

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la procédure numérisée d'appel d'offres pour le programme de Travaux au Logement du Multiple rural.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015899 du 23 juillet 2015,

Vu le Décret n° 2016-360 du mars 2016,

Vu la délibération n°2020-029 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2020,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- retient les offres économiquement les plus avantageuses établies par

Lot 1 : Démolition, Plâtrerie, Isolation Peinture : Infructueux

Lot 2 : Menuiseries extérieures aluminium : Infructueux

Lot 3 : Menuiseries intérieures bois : Infructueux

Lot 4 : Revêtements de sols PVC, Faïences : Escure-Batifouyé, pour 6 219.06 € ht

Lot 5 : Electricité : Filnea, pour 3 751.88 € ht

Lot 6 : Plomberie Sanitaire Chauffage VMC : Infructueux

- autorise, conformément à la délibération 2020-029, M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés (lots 4 et 5) et à effectuer une nouvelle consultation pour les autres lots pour lesquels aucune offre n'était parvenue en Mairie.

2020-050 - Travaux au logement du multiple rural - Mission SPS

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour les travaux d'aménagement du logement du multiple rural, une consultation a été faite le 26 août dernier en vue d'assurer la mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Il donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **décide de retenir la candidature mieux disante** de APAVE, pour un montant de 1 020.00 € HT
- **autorise le Maire** à signer le contrat correspondant.

2020-051 - Projet de Wifi Territorial Vallée de la Dordogne

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne a lancé un appel à candidatures afin de créer des zones de Wifi territorial, gratuites, sécurisées et ouvertes au public, l'objectif étant de satisfaire la demande des touristes et de la population.

Il précise que la Commune s'est portée candidate et a été retenue pour une installation extérieure en centre Bourg, sur la façade du multiple rural et face à la Boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **se félicite** de la réalisation de ce projet,
- **s'engage** à prendre en charge les frais d'abonnement pour un montant de 13.08 € TTC par mois,
- **autorise le Maire** à signer les convention et contrat correspondants.

2020-052 - Désignation des délégués communaux pour les commissions SMDCMA

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil sa décision du 30 novembre 2018 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDCMA).

Après l'installation du comité syndical, et en vue de préparer les premières rencontres des commissions de bassin versant couvrant la totalité du périmètre du syndicat, il revient à chaque commune de désigner un délégué pour chaque commission qui la concerne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne les membres suivants

Commission Cère Aval :

- Titulaire : M. REVEILLER Michel
- Suppléant : M. JAMMET Nicolas

Commission Dordogne moyenne, Maronne aval et petits affluents :

- Titulaire : M. ROUANNE Hervé
- Suppléant : M. COUSQUE Cyril

2020-053 - Désignation des délégués communaux pour la CLECT

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires, il revient aux communes de désigner un nouveau membre pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Xaintrie Val Dordogne.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées au transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Le nombre de délégués communaux varie de 1 à 3 selon la taille de la commune, il est de 1 pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne les membres suivants pour la CLECT :

- Titulaire : M. ROUANNE Hervé
- Suppléant : M. BITARELLE Jean-Claude

2020-054 - Acquisition d'un ordinateur pour la Mairie

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de remplacer l'ordinateur du secrétariat de Mairie.
Il donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'acquérir le matériel proposé,
- retient la proposition de l'entreprise PC Buster, pour un montant de 932.00 € ttc,
- prévoit le financement par des fonds du Budget 2020 , à l'article 2184.

2020-055 - Mise à disposition de locaux de la Maison des Services

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Maison des Services a pour vocation et donc accueille divers services aux usagers, soit permanents (Agence Postale, SSIAD, local associatif), soit occasionnels (Pédicure, Coiffeuse, ...)

Il précise ensuite qu'il a été saisi de demandes de mise à disposition de locaux : 1 pièce pour une activité d'Esthéticienne et 1 pièce pour une activité de "Shiatsu-Terre-Happy".

S'agissant d'activités non permanentes, il propose que ces utilisations soient à titre gratuit, les intervenants devant en contrepartie assurer l'entretien et la désinfection du local mis à disposition.

2020-056 - Travaux de Voirie 2020 : mission de maîtrise d'œuvre

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de faire réaliser divers travaux de Voirie : CR 13 à Septaube, CR 4 à Coubetergues, VC 2 au Peyroux, Cr 18 à Laborie et accès à la déchetterie.

Il propose de faire appel à un maître d'œuvre et donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de réaliser en 2020 les travaux le CR de Pers à Lacombe pour un montant estimé à 49 183.00 € ht,
- décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de CTI 19, pour un montant de 2 050.00 € ht et autorise le Maire à signer la convention correspondante,
- rappelle le financement de cette opération :

- Subvention Département	16 000.00 €	
- Fonds réservés du Budget 2020	43 020.00 €	ttc

2020-057 - Travaux de Voirie 2020 : attribution du marché

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en concurrence réalisée pour le programme de Travaux de voirie 2020.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015899 du 23 juillet 2015,

Vu le Décret n° 2016-360 du mars 2016,

Vu la délibération n°2020-029 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la circulaire du 18 août 2020 relative au relèvement du seuil de dispense de procédure formalisée,

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 29 septembre 2020,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- retient l'offre économiquement la plus avantageuse établie par DEVAUD TP pour un montant de 39 226.50 € HT,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2020-048 à 2020-057 établies sur 3 pages.